



RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00180
Numéro SIREN : 531 299 600
Nom ou dénomination : 2M CORPORATE

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2014 sous le numéro de dépôt 2832

COMPTAGESMA AUDIT

• Commissariat aux Comptes

Associés

Sébastien BUET

Philippe CHATELLIER

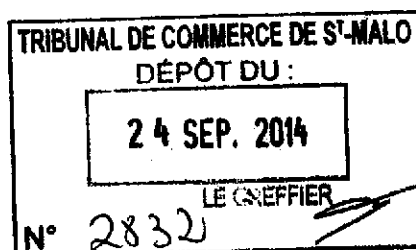
Patrice COÏC

Olivier Gaillard

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD



2M CORPORATE

Siège Social : 11 bis, rue du Pont Saint Hubert 22 490 PLOUER SUR
RANCE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 18 090 €

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur
de l'apport des parts sociales de la SARL 2M
EVENT par Monsieur Marc MOROUX à la
SARL 2M CORPORATE

Saint-Malo

13, rue du Clos Matignon
35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29

saint-malo@comptagesma.fr

Dinan

6, rue de la Tramontane
ZA des Alleux
22100 Taden
Tél. 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 76

dinan@comptagesma.fr

Rennes

16B Rue de Jouanet
35700 Rennes
Tél. 02 99 87 54 54
Fax 02 99 40 18 29

Comptagesma

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Rennes
SARL au capital de 276 655 euros
RCS St Malo B 316 643 782 - N  TVA intracommunautaire FR76 316 643 782

Comptagesma Audit

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes
SARL au capital de 12.040 euros
RCS St Malo B 379 014 764 - N  TVA intracommunautaire FR22 379 014 764

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport des parts sociales de la SARL 2M EVENT par Monsieur Marc MOROUX à la SARL 2M CORPORATE

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société 2M CORPORATE en date du 1^{er} septembre 2014, concernant l'apport des parts sociales de la SARL 2M EVENT par Monsieur Marc MOROUX à la SARL 2M CORPORATE dans le cadre de l'augmentation de son capital, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Le montant de l'apport a été arrêté dans le traité d'apport signé entre les parties en date du 1^{er} septembre 2014. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieures à sa date de signature.

1 – Présentation de la SARL 2M CORPORATE

Monsieur Marc MOROUX, associé unique détient la totalité du capital de la SARL 2M CORPORATE dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : SARL 2M CORPORATE ;
- Capital social : 18.090 € constitués par l'apport en nature le 18 mars 2011 par Marc MOROUX des 217 parts sociales, numérotées de 1 à 200 et de 233 à 250 qu'il détenait au sein de la société 2M ORGANISATION ;
- Siège social : 11 bis, rue du Pont Saint Hubert 22490 PLOUER SUR RANCE ;
- Objet social : L'activité dite de « holding » tant en France qu'à l'étranger, consistant en :
 - La prise de participation dans toutes sociétés et entreprises constituées ou à constituer qu'elles que soient leurs activités, civiles, commerciales,

- ou industrielles par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêt de sociétés civiles ;
- La souscription à toute augmentation de capital des mêmes entreprises et notamment dans toutes entreprises se rapportant à l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous fonds de commerce ou d'entreprise ;
- L'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales ;

L'exercice de toutes activités entrant dans le cadre de l'objet des sociétés financières ou holdings ;

Toutes prestations de services auprès de toutes sociétés et notamment des filiales ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ;
- Gérant de la société : Monsieur Marc MOROUX ;
- Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de SAINT MALO sous le numéro 531 299 600.

2 – Présentation de la SARL 2M EVENT

Monsieur Marc MOROUX détient actuellement 150 parts sociales sur les 150 parts sociales composant le capital social de la 2M EVENT dont les principales caractéristiques sont actuellement les suivantes :

- Dénomination : SARL 2M EVENT ;
- Capital social : 1.500 € constitués d'apports en numéraire entièrement libérés ;
- Siège social : 11 bis, rue du Pont Saint Hubert 22490 PLOUER SUR RANCE ;
- Objet social : La société a pour objet :
 - Prestations de services aux entreprises se rapportant à l'organisation d'évènements,
 - L'organisation et la vente de journées de relations d'opération publique,
 - L'organisation de tournois ou d'évènements sportifs,
 - Le négoce d'article de sport de toute sorte tant accessoires que vêtements,
 - L'exploitation d'activités sportives et de loisirs,

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières, et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles ainsi que toutes activités connexes et accessoires tendant à la gestion, l'administration et l'organisation d'entreprises,

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptible de favoriser le développement et l'extension des affaires sociales.

La société peut agir tant en France qu'à l'Etranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement les opérations entrant dans son objet

Elle pourra également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères quel que soit leur objet

- Durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
- Gérant de la société : Monsieur Marc MOROUX.
- Immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de SAINT MALO sous le numéro 524 319 977.

3 – Présentation des apports

Monsieur Marc MOROUX, apporteur, soussigné de première part, apporterait à titre pur et simple à la Société 2M CORPORATE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté par lui-même, ès-qualités, les CENT CINQUANTE (150) parts sociales numérotées 1 à 150, qu'il possède en pleine propriété dans le capital de la société « 2M EVENT ».

4 – Evaluations des Apports

Lesdits biens sont évalués à la somme de QUATRE CENT DOUZE EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES (412,73 €) par part sociale, soit la somme globale de SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT DIX EUROS (61.910 €) pour les 150 parts sociales.

5 – Rémunération des apports

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, évalué globalement à la somme de SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT DIX EUROS (61.910 €), il serait attribué à l'apporteur 6.191 parts sociales nouvelles de 10 Euros numérotées de 1.810 à 8.000 au sein de la Société 2M CORPORATE.

6 – Diligences et appréciation de la valeur des apports

Dans le cadre de notre mission, nos diligences ont consisté en :

- Une prise de connaissance de l'opération envisagée par entretiens avec les différents conseils du dirigeant des sociétés ;
- Un examen du contrat d'apport ;
- L'examen des états financiers au 31 décembre 2013 de la SARL 2M EVENT dont les parts sociales sont apportées ;
- La validation de la méthode retenue sur la base des capitaux propres, réalisée par l'expert-comptable de la SARL 2M EVENT, Monsieur Jocelyn MARTIN, pour valoriser l'apport de la SARL 2M EVENT à la valeur réelle par comparaison avec les méthodes généralement admises ;
- Une analyse du régime comptable et fiscal de l'opération.

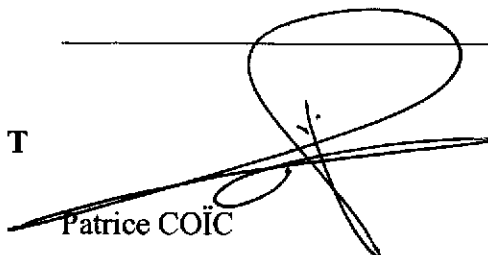
7 – Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport en nature de la SARL 2M EVENT prévue au traité d'apport s'élevant à un montant global de 61.910 € n'est pas surévaluée et en conséquence que l'actif net objet de l'apport est au moins égal au montant prévu de l'augmentation de capital de la société 2M CORPORATE d'un montant de 61 910 € .

Fait à Saint Malo, le 18 septembre 2014

Le commissaire aux apports :

COMPTAGESMA AUDIT


Patrice COÏC